



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article821>

Vote blanc - Une loi à minima » dangereuse pour la Démocratie !

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : dimanche 16 février 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Les sénateurs ayant voté en deuxième lecture, sans modification la proposition de loi présentée par les centristes de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) visant à reconnaître le vote blanc, le Parlement a définitivement adopté la loi le mercredi 12 février.

Le texte va être promulgué par le président de la République dans les 15 jours. Pendant ce délai, le Président peut demander un nouvel examen du texte et le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier qu'il n'est pas contraire à la Constitution. La loi entrera en vigueur après sa publication au Journal Officiel et des décrets d'application permettent sa mise en oeuvre.

L'association Blanc c'est exprimé, en dehors de la satisfaction de voir le vote blanc reconnu, ne se retrouve pas dans la loi votée qui va à l'encontre de sa démarche initiale qui était de voir cette expression prise en compte comme étant un suffrage exprimé. Cela pour lutter contre la montée des abstentions qui permettent l'émergence de courants minoritaires, xénophobes et racistes.

Cela pour redonner crédibilité et légitimité aux élus.

Elle ne peut s'associer à la satisfaction générale des médias, de ce qui aurait du être une conquête pour l'expression de la Démocratie. En effet l'association a prouvé par la réponse apportée à ses appels que le vote blanc pouvait ramener vers les urnes des électeurs qui en avaient abandonné le chemin.

Or, en reconnaissant le vote blanc sans lui donner sa dimension réelle en terme de conséquences, les parlementaires ont tout simplement oublié (?) que l'appel d'air provoqué par la loi ne va pas servir l'objectif de Blanc c'est exprimé, souhaité par les citoyens, mais bien aller à son encontre.

C'est, de plus, et c'est un élément à prendre en compte, une prime accordée à tous les partis et surtout aux partis minoritaires extrémistes, xénophobes et racistes.

En effet plus il y aura de votes blanc et plus cela fera diminuer le pourcentage de suffrages exprimés qui servent de bases aux résultats définitifs et de facto cela donnera aux partis des pourcentages en augmentation !

Ce qui sera un plus pour le financement public des partis politiques...

La loi nouvelle loi ne s'appliquant pas à l'élection présidentielle cela enlève toute justification à la volonté de ne pas reconnaître le vote blanc comme étant un suffrage exprimé.

Le combat pour que cela devienne une réalité reste celui de l'Association citoyenne « non partisane » Blanc C'est Exprimé. »

Aujourd'hui, la loi votée lui apparaît comme une « victoire à la Pyrrhus ! »...

Saint-Brieuc le 13 février 2014